

---

Rapport d'information de la commission de la sécurité du 6 juin 2023

Rapporteuse : Marie-Rose MILANO

**SAPEURS-POMPIERS – GROUPEMENT SIS ET CP51**

Une présentation de la situation au niveau de la CP51 et de la gestion des pompiers à Genève avait été demandée par **un commissaire (PLR)**. Un certain nombre d'évolutions sont intervenues dans la gouvernance des corps professionnels des pompiers à Genève. **M. STAUB**, Conseiller administratif, rappelle que la Compagnie présente à Vernier a été créée il y a 201 ans ; le SIS a été créé il y a 183 ans, et le groupement SIS a 1 année.

**M. SCHUMACHER**, Commandant du Groupement SIS présente l'historique de la réforme des sapeurs-pompiers genevois. Il explique également que, depuis 2010, les pompiers volontaires interviennent seuls de 19h00 à 06h00 pour des récupérations d'animaux, des inondations, etc. Ils sont alarmés en même temps que le corps professionnel et interviennent en mixte pour les incendies. Les nouvelles formations ont permis de consolider ce travail, car le langage, concernant les dénominations des pièces et des tuyaux, etc., est désormais le même. Durant la journée, de 06h00 à 19h00, les pompiers volontaires sont normalement sur leur lieu de travail, sauf en cas d'intervention nécessitant beaucoup de personnes.

**M. SCHUMACHER** indique que la Coordination suisse des sapeurs-pompiers pose un cadre qui a été validé par les gouvernements des différents cantons. Ce cadre fait jurisprudence au niveau suisse, notamment et surtout quant à la catégorie de l'intervention.

- La première catégorie concerne le niveau d'urgence selon qu'il s'agisse d'un incendie, d'une fuite chimique, de désincarcération ; ou encore d'un chat sur un arbre, de la chute d'une branche, d'eau dans un appartement ou dans une cave.
- La deuxième catégorie est celle du risque lié au site ou à la commune, en fonction de la présence d'un EMS, d'une gare, d'un centre de communication, d'autoroute, d'hôtel, de dépôts pétroliers, d'industries chimiques, etc.

Au niveau du Canton, une liste a été établie. Elle précise, en fonction de la grille des risques, quelle commune doit être desservie en 10 minutes ou en 15 minutes.

La réflexion a porté sur la capacité, pour la Compagnie de sapeurs-pompiers volontaires, à être sur place en 10 minutes pour des urgences à Vernier. L'effectif doit être d'au minimum 6 sapeurs-pompiers. Ces contraintes sont difficiles à réaliser, par des sapeurs-pompiers, dans une couronne hyper-urbanisée avec des feux de signalisation, des zones 30, etc. Forts de ces considérations, il a été décidé de pratiquer des interventions mixtes pour la catégorie urgente afin de garantir le délai d'intervention et les bons moyens. La mixité est très importante, car les pompiers professionnels n'arriveraient pas à tout faire sans les compagnies de sapeurs-pompiers volontaires.

**Le Président (PLR)** s'interroge sur divers points dont la nécessité d'avoir au minimum trois casernes.

**M. STAUB** répond que le processus (délai d'intervention de 10-15 minutes) va définir les besoins à l'horizon 2032. Un rapport interne a été fait. Il doit être validé par le comité du groupement SIS avant de passer devant les autres communes. Lorsqu'il aura été accepté par tous, des discussions politiques - pour définir la nécessité de bases de départ supplémentaires ou le nombre optimal de pompiers professionnels et volontaires - pourront avoir lieu. La volonté du SIS est d'avoir trois bases de départ 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. La caserne des Asters en est une. Elle répond actuellement aux normes et permet très bien de servir la rive droite, dont Vernier. Elle est extrêmement proche, ce qui explique que, dans les interventions mixtes, les pompiers professionnels ont plus de chances d'arriver dès le début à Vernier.

**Un commissaire (UDC)** demande si TREXA a assez de moyens humains et matériels en cas de sinistre de type radiologique ou de chlore. Il demande si des exercices, d'évacuation de 47'000 personnes en cas de déraillement d'un train transportant du chlore, ont déjà été réalisés.

**M. STAUB** précise que TREXA s'occupe uniquement des pétroliers. Il rappelle que les pétroliers sont soumis à un certain nombre de sécurités pour lutter contre les incendies. **Le Président (PLR)** souligne que TREXA est financé par les pétroliers, mais c'est la section de Vernier qui assume au nom des pétroliers.

**M. BRUNNSCHWEILER** répond que pour TREXA, il s'agit d'une mission hydrocarbures qui couvre Vernier et les alentours. Les problématiques chimiques ne sont pas abordées dans la formation. Le chlore est une problématique romande, car une bonne partie des matières dangereuses transitent par Genève pour aller dans les usines chimiques en Valais. Le SIS s'entraîne très régulièrement à cette problématique. Il travaille actuellement avec différents offices, sous l'égide du Canton, pour revoir les normes de transport de chlore. Les normes ont changé : lorsqu'un wagon passe dans une zone habitée, la vitesse autorisée est de 40 km/h au maximum et les wagons ne peuvent plus circuler au milieu d'autres convois.

**Une commissaire (LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX)** demande des éclaircissements concernant la formation des pompiers volontaires. Elle a également lu qu'il n'y a pas davantage d'interventions à Vernier que dans d'autres communes et demande une clarification.

**M. BRUNNSCHWEILER** répond que Vernier effectue les tests d'entrée pour l'école de formation de base. Il y a une volonté des commandants que les formations ne soient plus données uniquement à Bernex. C'est donc le groupement SIS qui dispense les formations avec les instructeurs qui étaient à l'OCPAM. Les formations ont été décentralisées et modifiées ; Vernier s'est portée candidate, comme d'autres communes, pour pouvoir incorporer les formations de base dans la caserne. Vernier a deux instructeurs fédéraux et la première instructrice du Canton. Concernant les interventions, la totalité des statistiques démontrent que Vernier n'est pas la Commune la plus touchée en permanence par les incendies dans le Canton. Il n'y a pas d'augmentation drastique du nombre d'incendies au Lignon ou ailleurs par rapport aux autres années, mais il y a des séries qui sont problématiques et hyper médiatisées.

**Une commissaire (VERT.E.S)** s'interroge sur les observations faites depuis la mise en application du groupement SIS. Elle demande si la coordination est pérennisée, sachant que le monde change vite et que de nouveaux risques peuvent apparaître. La répartition des tâches pourrait-elle être réadaptée rapidement au besoin ?

**M. STAUB** répond que la création du groupement SIS est l'une des plus grandes réformes institutionnelles de ces vingt dernières années à Genève. Il s'agit d'un travail colossal. L'intervention n'a pas changé, mais toute la structure a dû se mettre en place.

**M. SCHUMACHER** répond que la structure est posée ; les statuts sont faits et le mode de gouvernance est défini. Il s'agit maintenant d'adapter en permanence le dispositif opérationnel ; de réfléchir à la formation et à l'équipement. Un bureau travaille avec les corps de pays étrangers ou de Suisse. Il ne faut pas perdre de temps à des études qui auraient déjà été faites par des tiers, mais il s'agit de mutualiser le tout et d'avoir des échanges d'informations extrêmement réguliers entre les différentes instances.

Concernant les nouveaux risques qui peuvent apparaître, il mentionne celui lié aux batteries électriques de voitures ou de vélos. Il y a un nombre très important d'incendies liés à ces batteries. Les pompiers de Paris ont déjà vécu ces situations et ils partagent leur expérience.

Un schéma intercommunal d'analyse des risques incendie et de secours est remis à jour très régulièrement. Il y a une évaluation permanente des risques et de la réponse opérationnelle qui pourrait y être donnée.

**M. STAUB** explique que la création du groupement SIS a donné lieu au fait que l'ensemble des 44 communes (Céligny a un statut particulier) payent pour financer les pompiers professionnels et elles ont la responsabilité de la gouvernance dans un comité. Cependant, les anciens pompiers volontaires de la Ville de Genève ont été incorporés dès le début dans le groupement SIS. Tout ce qui a été dit sur les compétences entre pompiers professionnels et pompiers volontaires s'applique également aux pompiers volontaires de la Ville de Genève intégrés au groupement SIS. La différence est que leur commandement est intégré à la grande hiérarchie avec le Commandant SCHUMACHER. Il aurait été absurde de vouloir garder une autonomie complète, tant ils étaient imbriqués. La réalité va dans le sens d'un rapprochement de plus en plus important des compagnies, finalement, le groupement SIS regroupera peut-être l'intégralité de toutes les compagnies volontaires. Est-ce que les pompiers de Vernier doivent faire partie des compagnies pilotes qui poseront les bases de cette intégration ?

De nombreuses questions se posent : Quels véhicules seront récupérés ? Comment les locaux seront-ils mutualisés ? Comment les acquisitions seront-elles financées ?

Actuellement, les achats de véhicules ont été gelés, car il s'agit d'achats conséquents et que le Conseil administratif a décidé - il y a 10 jours - de porter candidature pour être l'une des communes pilote dans l'élaboration d'une possible intégration de la CP51 au sein du groupement SIS. Cela permettrait de mutualiser un certain nombre de moyens d'intervention et de voir les possibilités de formations supplémentaires et d'évolution pour les pompiers volontaires de Vernier.

Si la candidature de Vernier est retenue par le SIS, il faudra travailler sur un ensemble de choses et voir quelles seraient les conditions (véhicules, locaux, financements). **M. STAUB** indique que cela devrait être financièrement avantageux pour la Ville de Vernier.